



Quand le droit passe l'arme à gauche

Si la problématique des OGM est un cas d'école dans bien des domaines, elle révèle une utilisation contestable du droit...

3 clauses de sauvegardes, toutes illégales et jugées comme telles. Une loi tout aussi contestable, et contestée sans succès au Conseil Constitutionnel par des parlementaires courageux. Une directive européenne qui prône la subsidiarité dans une Europe qui implose...

Et le résultat est là, le monde utilise les OGM, nous les importons, nous les mangeons, mais nous ne les cultiverons pas. Bien étrange usage du droit.